



# **Concours de plaidoiries inter-universitaire « Habeas Corpus »**

**Edition 2012**

Organisé par :

**L'Association pour la Promotion Inter-  
universitaire des Droits de l'Homme (APIDH)**

Centre d'Etudes Européennes,  
15 quai Claude Bernard, 69007 LYON  
hc.apidh@gmail.com  
<http://www.apidh.eu/>

## **I. Résumé du projet**

Dans le but de favoriser les échanges inter-universitaires et de promouvoir l'apprentissage des droits de l'Homme, aux niveaux national et international, l'Association pour la promotion inter universitaire des droits de l'homme (APIDH) organise la 6ème édition d'un concours de plaidoiries entre étudiants principalement européens utilisant comme norme de référence la Convention européenne des droits de l'Homme. Cette année environ douze équipes en provenance de diverses universités européennes traiteront un cas fictif; rédigeront un mémoire puis s'affronteront lors d'une rencontre à Lyon du 26 au 30 mars 2012. Parallèlement à la phase orale du concours, l'APIDH va organiser un colloque portant sur le même thème que celui-ci. Les interventions seront celles d'universitaires spécialistes de la matière, éventuellement de professionnels associatifs des Droits de l'Homme, et en tout état de cause, des représentants de chaque équipe faisant part de leurs travaux de recherche pendant la phase écrite.

## **II. Présentation de l'association porteuse du projet**

L'Association pour la promotion inter universitaire des Droits de l'Homme (APIDH) a été créée par des doctorants multidisciplinaires de l'école doctorale de droit co-accréditée des Universités Lyon 2, Lyon 3 et Saint-Étienne, en novembre 2006.

L'APIDH a pour mission de renforcer les échanges inter-universitaires et la promotion des droits de l'Homme au sein des facultés lyonnaises, françaises et européennes.

L'APIDH propose l'organisation annuelle d'un concours inter-universitaire de plaidoiries sur les droits protégés par la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

L'association est dirigée par un Conseil d'administration élu par l'assemblée générale des membres :

Présidente : Loïc Robert

Trésorière : Juliette Prouteau

Secrétaire : Caroline Migazzi

## **III. Objectifs du concours**

Objectif général :

L'organisation d'un concours de plaidoiries inter-universitaire, sur un cas mobilisant les droits et libertés de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, permet la promotion des Droits de l'Homme et la rencontre enrichissante d'étudiants de diverses universités principalement européennes.

Objectifs spécifiques :

 Les étudiants réfléchissent sur les enjeux essentiels pour les Droits de l'Homme dans les sociétés démocratiques.

 Les étudiants se forment sur le système européen de défense des droits de l'Homme et

prennent connaissance de la juridiction de la Cour européenne des droits de l'Homme.

✎ Les étudiants s'entraînent à s'exprimer en public et à argumenter à l'oral grâce à la pratique de la plaidoirie, développant ainsi des qualités nécessaires aux juristes.

✎ Les étudiants apprennent à rédiger un mémoire et à construire par écrit un raisonnement argumenté et structuré.

✎ La rencontre entre équipes d'étudiants européens permet l'échange, le dialogue et la formation de réseaux européens entre jeunes juristes.

#### **IV. Déroulement du Concours**

Le concours de plaidoiries se déroule en deux phases, une phase écrite, et une phase orale.

Durant la première phase, les équipes rédigent un mémoire, en requête ou en défense, la qualité de chaque équipe étant déterminée par un tirage au sort.

À la réception du cas fictif, les équipes ont la possibilité d'adresser au « Comité de rédaction » trois questions concernant les faits et procédures en cause dans le cas pratique. Ce Comité, composé d'éminents professeurs de droit, transmettra aux équipes l'ensemble des réponses aux questions posées.

Les mémoires seront envoyés à l'association, et corrigés, notés, par des professeurs de droit spécialisés. Puis les équipes recevront le mémoire des équipes qu'ils rencontreront durant la phase orale du concours.

Durant la phase orale, toutes les équipes, composées de deux plaideurs et d'un conseiller juridique, plaideront en français à deux reprises au moins.

Le temps de parole accordé à chaque équipe est de 40 minutes de plaidoiries, plus trois minutes éventuelles de réplique ou duplique. La plaidoirie s'effectue selon les règles classiques de procédure (temps de parole à la requête puis à la défense, les équipes plaident en robe...).

Le jury est composé de professeurs de diverses universités et de praticiens du droit. Il désigne la meilleure équipe en défense et la meilleure équipe en requête qui s'affrontent ensuite lors de la finale. La désignation des deux meilleures équipes prendra en compte la note du mémoire.

#### **V. Déroulement du Colloque**

Les équipes prépareront, parallèlement à leur mémoire, une synthèse de leur recherche, orientée selon un axe défini par l'association. Lors de la rencontre, des ateliers de mise en commun permettront de condenser les rapports. Un représentant de chaque atelier choisi parmi les conseillers juridiques interviendra pendant huit minutes à côté de spécialistes du droit européen des droits de l'homme. Les actes de ce colloque pourront donner lieu à publication.

#### **VI. L'édition précédente (2011)**

Ont participé l'an passé 11 équipes :

- ✎ L'Université de la Faculté Libre de Droit de Lille
- ✎ L'Université de Szeged (Hongrie)
- ✎ L'Université Lyon III
- ✎ L'Université Jean Monnet de Saint-Etienne
- ✎ L'Institut d'Etudes Judiciaires de Lyon
- ✎ L'Université de Dschang (Cameroun)
- ✎ L'Université d'Auvergne
- ✎ L'Université Martin Luther King (Burundi)
- ✎ L'Université Paul Cézanne d'Aix-Marseille
- ✎ L'Université de Montpellier 1
- ✎ L'Université d'Etat de Moldavie

Le thème de l'édition 2011 :

Le printemps 2011 a été marqué par l'adoption du projet de loi relatif à la bioéthique. Il apparaissait alors important d'analyser les questions soulevées par la bioéthique, sous l'angle du droit en général, et sous l'angle des droits de l'homme en particulier.

Le cas pratique de l'édition 2011 (disponible sur le site de l'APIDH : <http://www.apidh.eu/>) portait donc, principalement, sur les questions de bioéthique, telles que l'euthanasie, la gestation pour autrui ou encore le don de gamètes.

Par ailleurs les participants au concours ont été amenés à plaider sur des questions relatives au droit des étrangers.